



Projet éducatif territorial et Plan mercredi 2023/2026

Commune Les Molières

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en place du Projet Éducatif Territorial en cours (PEDT 2020/2023), la commune des Molières a proposé ou propose aux élèves de la maternelle et de l'élémentaire des activités périscolaires diversifiées dans différents domaines (sport, arts et culture, sciences, alimentation et cuisine, jeux, créations artistiques, philosophie, jardinage, informatique...). Ces activités sont prises en charge par un personnel formé et des intervenants extérieurs spécialisés.

L'organisation actuelle des temps scolaires et périscolaires est l'aboutissement d'un travail mené avec les différents partenaires (enseignants, personnel communal, associations culturelles et sportives locales, parents d'élèves, élèves, équipe municipale).

Ce travail fait suite aux interventions de Claire Leconte, professeur de psychologie et chercheuse en chronobiologie.

Pour correspondre au mieux aux rythmes naturels des enfants, une réorganisation de la semaine a été validée en 2020 par tous les partenaires, à savoir :

- Cinq matinées de 3h45 et trois après-midi de 1h45 pour le temps scolaire.
- Le jeudi après-midi de 14h à 16h30, les enfants sont pris en charge par le personnel périscolaire et des intervenants extérieurs, dans le cadre d'un Parcours de Découverte (PDD).

Le PEDT 2020- 2023 arrivant à son terme, et après concertations, la commune et les différents partenaires (représentants de parents d'élèves, personnel périscolaire, enseignant(e)s) souhaitent, après consensus, adopter un aménagement du temps scolaire de 4 jours avec l'organisation d'un PEDT - Plan Mercredi.

I – LE DIAGNOSTIC

A – Présentation du territoire

a) Situation

La commune de Les Molières est située en Île-de-France, dans le département de l'Essonne.

La superficie de la ville est d'environ 7,02 km².

La commune des Molières fait également partie du PNR (Parc Naturel de la vallée de Chevreuse) et de la CCPL (Communauté de communes du pays de Limours).

Étude démographique et sociologique de la population :

- La commune compte 1874 habitants (recensement 2019 INSEE);
- 337 familles avec enfants ; 33,2% de cette population a entre 0 et 29 ans (18 % entre 0 et 14 ans, 15,2 % entre 15 et 29 ans), contre 0,12 % dans le département de l'Essonne.
- 83 % sont propriétaires de leur logement ; la taille des logements, à l'échelle de la commune est de 5,2 pièces contre 3,9 pour l'Essonne.
- 750 logements (248 en 1968).
- Revenu moyen par foyer fiscal en 2019 : 51 389 € (31 773 € pour l'Essonne)
- 70 demandeurs d'emplois

b) Les équipements publics

- Les salles municipales polyvalentes :
 - Une salle municipale, une Maison du citoyen
- Les équipements culturels :
 - Une salle d'exposition, une médiathèque.
- Les équipements sportifs :
 - Un city-stade, un espace sportif couvert, un plateau d'évolutions, un stade, un terrain d'entraînement de foot, un terrain d'honneur, un terrain de hand et de basket, 3 courts de tennis.
- Les établissements scolaires :
 - 1 école maternelle (3 classes), 1 école élémentaire (5 classes + 1 classe accueillant des enfants en situation de handicap). L'école est entourée d'un espace boisé et accessible.
 - 1 bâtiment de restauration collective à proximité, comprenant une aile destinée aux élèves de l'école maternelle et une autre aile pour les élèves de l'école élémentaire.

B – Public et périmètre du PEDT

Le PEDT concerne les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés à l'école primaire Anne Frank des Molières.

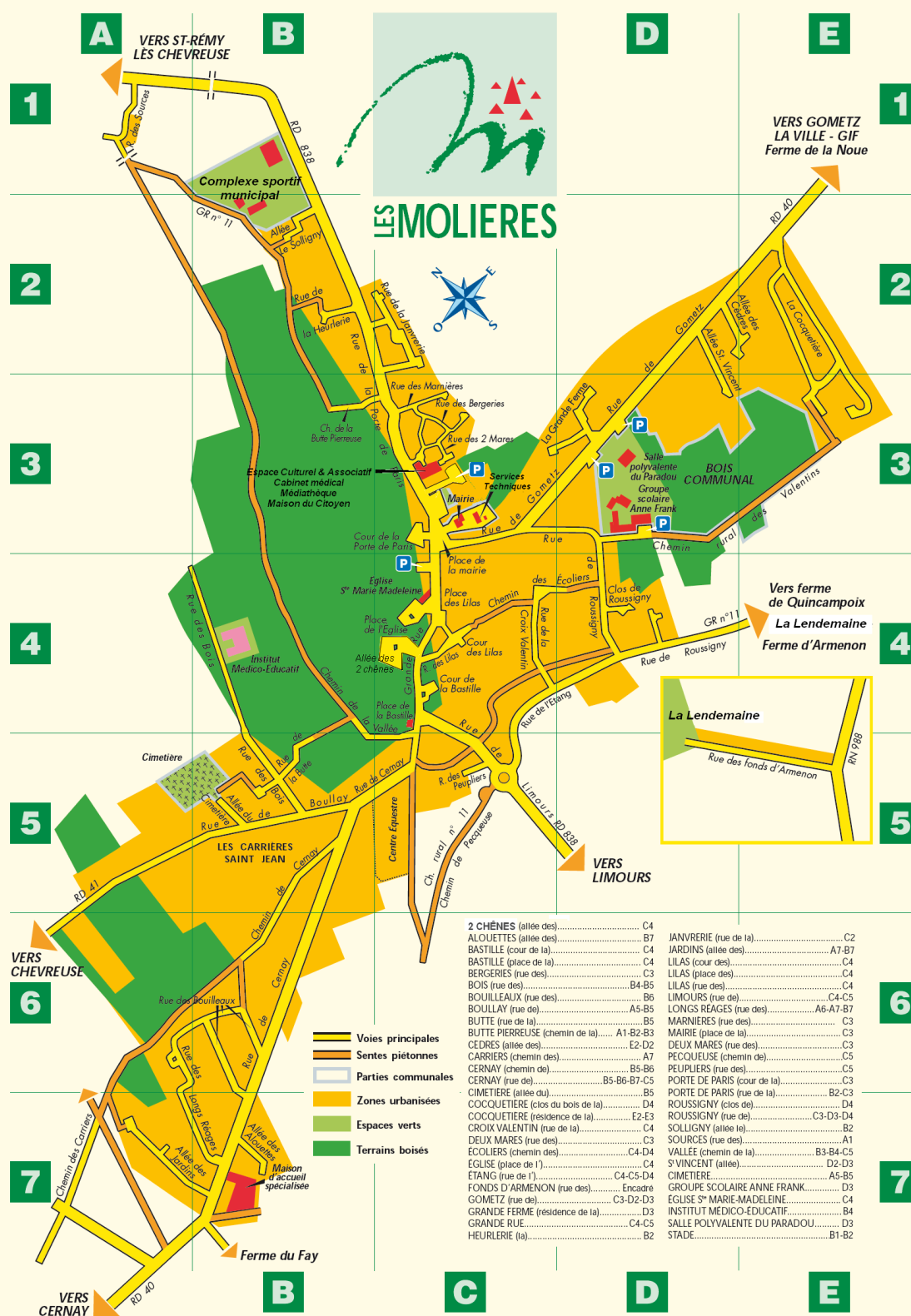
A l'issue du CM2 les élèves sont orientés au collège de Limours puis au lycée de Limours. Les actions mises en place concernent à la fois les temps scolaires et périscolaires.

Les établissements concernés par le PEDT sont :

Une école primaire comprenant :

- L'école maternelle Anne Frank
 - 3 classes / 60 élèves (année scolaire 2022 / 2023)
 - 3 classes / 62 élèves (année scolaire 2023 / 2024)
- L'école élémentaire Anne Frank
 - 5 classes / 114 élèves (année scolaire 2022 / 2023)
 - 5 classes / 112 élèves (année scolaire 2023 / 2024)
 - 1 classe EEAP
 - 6 élèves (année scolaire 2022/2023), au sein de l'école élémentaire depuis la rentrée scolaire 2019.

PLAN DE LA COMMUNE



Pas de périmètre scolaire, il n'y a qu'un seul établissement scolaire qui regroupe l'école maternelle et élémentaire dans la commune.

D – Les contraintes et les atouts

a) Les contraintes

- L'obligation de déplacement dans d'autres communes pour accéder à des activités de loisirs non présentes sur le territoire (exemple : piscine)
- Le manque de transports municipaux : le coût des sorties est élevé pour la commune.
- Transports en commun insuffisants.
- Moyens humains limités, prise en charge de projets sous l'autorité de la responsable des services scolaires et l'élue en charge de l'éducation.
- Difficultés de recrutement de personnel périscolaire. Organisation à flux tendu en cas d'absence d'un agent (maladie, formation...)
- Grandes difficultés pour trouver des temps communs de concertation avec tous les agents périscolaires, avec le personnel enseignant et tous les agents périscolaires.
- Mêmes locaux utilisés en temps périscolaire et scolaire.

b) Les atouts

Une équipe municipale investie autour d'une politique jeunesse :

- Un CME actif sous la responsabilité du maire et de l' élu jeunesse.
- Une commune qui met l'éducation au centre des priorités, en développant des moyens humains et financiers importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires.
- Du personnel qualifié et formé dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture.
- Une Caisse des Écoles qui apporte un soutien financier fort en proposant des actions dont les bénéfices permettent de financer les projets des écoles maternelle et élémentaire (Loto, Salon gourmand & salon artisanal,...).

Un cadre de vie très agréable (bois, espaces naturels) au sein du PNR (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

Un territoire capable de rassembler toute la population autour d'événements communs.

Des nombreux équipements mis à la disposition des associations et des habitants de toutes les tranches d'âge :

- Des installations pour la pratique du sport (city-stade, espace couvert, courts de tennis, terrain de hand et de basket, plateau d'évolutions, salle polyvalente).
- Un espace culturel et associatif avec une médiathèque, une Maison du citoyen et une salle d'expositions.
- Une salle polyvalente accueillant des spectacles tout au long de l'année proposés par le Comité des fêtes et l'association Sports et Loisirs.

- Toutes ces salles sont équipées d'un vidéoprojecteur.
- Des interactions entre les différents acteurs de la commune (associations, écoles) pour offrir aux enfants une diversité d'actions.

Des associations dynamiques qui proposent une diversité de loisirs et de sports (chant, cours instrumentaux, théâtre, sports divers, photo, arts plastiques...) aux enfants comme aux adultes.

Elles proposent également des stages durant les vacances scolaires aux enfants (mangas, danse, tennis).

Une section de l'Association Sports et Loisirs « Mémoire au village » qui s'intéresse à tous les aspects de l'histoire des Molières. Elle a pour but de retrouver, préserver et faire connaître l'histoire de la commune.

Un partenariat avec le théâtre de Saint- Quentin qui propose des spectacles de qualité diversifiés (théâtre, danse, concerts, cirque) à des tarifs préférentiels aux habitants de la commune, adultes comme enfants.

Des comités municipaux ouverts à tous les habitants (comité citoyens solidaires, comité des sages, comité éducation, comité des fêtes, comité aménagement et préservation de l'environnement, comité alimentation locale et consommation responsable).

Un « café du samedi » à la Maison du citoyen ouvert à tous les habitants souhaitant en savoir plus sur les projets municipaux et éventuellement y participer. Un calendrier établi par le comité citoyens solidaires propose des thèmes d'échanges très variés, ex. : présentation de l'ALEC, comment rédiger un CV, accueil des nouveaux habitants, atelier de bricolage parents/enfants, présentation d'associations...).

Un centre équestre privé.

E – Les acteurs du territoire

a) Les services internes municipaux

- Service espaces verts (3 agents)
- Accueil mairie (1 agent)
- Secrétariat (1 secrétaire générale)
- Service urbanisme (1 agent)
- Service comptabilité (1 agent)
- Service état- civil et éducation CCAS (1 agent)
- ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) (1 agent)
- Service technique (1 agent)
- Responsable des services périscolaires (1 agent)

b) Les associations

- Une seule association de représentants de parents d'élèves : l'UPI (Union des Parents Indépendants) élue avec un taux de participation

très élevé aux élections de représentants de parents d'élèves : 74.31% en maternelle ; 88.70% en élémentaire.

- Une bonne participation des parents aux réunions et aux rencontres proposées par l'école.
- Association Sports et Loisirs
- Arts & Photos
- Tennis Club des Molières
- Union Sportive des Molières (football)
- Un groupe local SNL (Solidarités Nouvelles pour le Logement)
- Un repair-café
- AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
- Caisse des Écoles
- Comité des Fêtes
- Hélium (Collectif d'artistes)

c) Les autres partenaires

- La CCPL (la **C**ommunauté de **C**ommunes du **P**ays de **L**imours)
- Le PNR (**P**arc **N**aturel **R**égional de la Haute vallée de Chevreuse)
- Homme et Nature (L'association est un espace de partage, de formation, d'exploration pour cultiver le lien avec la Nature)
- La MAIF
- Le SIAHVY (**S**yndicat **I**ntercommunal pour l'**A**ménagement **H**ydraulique de la **V**allée de l'**Y**vette)
- Club Athéna (pour les enfants et les adultes, découverte de la nature)
- La Lendemain (la ferme agricole et artisanale est un site naturel de 7 hectares située aux Molières dans les champs. Elle s'est développée autour d'un foyer pour personnes atteintes de troubles autistiques. La ferme dispose de grands espaces de cultures potagères et d'animaux.
- La ferme d'Armenon

F – Les actions en cours

Un fil conducteur annuel commun à l'école maternelle et au périscolaire dans le cadre du PDD permet de mettre en place des actions diversifiées. Les 3 ATSEM assurent également une partie des temps périscolaires. Ainsi, pour les enfants, la transition entre les temps scolaires et périscolaires est facilitée (mêmes référents) ainsi que la communication personnel enseignant/personnel périscolaire.

Il en est de même à l'école élémentaire où deux des agents des temps périscolaires prennent en charge également des groupes d'enfants en temps scolaire.

a) Les projets d'animation actuels dans le cadre du parcours de découverte le jeudi après-midi de 14h à 16h30

- **Activités danses et chansons** (de 7 à 11 ans)

- **Activités en lien avec la découverte des métiers** (3 ans à 6 ans) : chansons, comptines activités créatives, bricolage, créations individuelles ou collectives, lecture d'albums. Fil rouge entre l'école maternelle et le périscolaire. Intervention d'un professionnel pour dialoguer avec les enfants sur son métier et répondre à leurs questions (Pompiers, ASVP...)
- **Activités sportives** (de 3 à 11 ans)
 - Sports collectifs, mini- gym (maternelle), en extérieur ou en intérieur.
- **Activité origamis** (de 6 à 11 ans)
- **Activité modelage, fabrication de marionnettes** (de 4 à 11 ans)
- **Activités arts plastiques** (de 6 à 11 ans)
 - Dessin, peinture, initiation à l'histoire de l'art, fabrication de maquettes.
- **Activités informatique** (de 6 à 11 ans)
 - Recherches sur internet, découverte de l'outil informatique, apprendre à utiliser le traitement de texte et l'option dessin. Sensibilisation aux dangers d'internet.
- **Activités bricolage** (de 6 à 11 ans)
 - Créations de décors en lien avec les mini-expositions présentées à la médiathèque, sur des thèmes choisis par les enfants.
- **Activités jeux de société** (de 3 à 11 ans)
- **Activités jardinage** (de 6 à 11 ans)
 - Plantations, entretien du jardin extraordinaire, bricolages en lien avec l'activité.
- **Activités alimentation et cuisine** (de 6 à 11 ans)
 - Préparation culinaire en lien avec une sensibilisation à l'alimentation locale et de saison. Cuisine des 5 sens, de la graine à l'assiette. Être à l'écoute de son corps pour appréhender les sensations de faim et de satiété.
- **Activités de sensibilisation à l'environnement** en partenariat avec le PNR (de 4 ans à 11 ans)
 - Interventions ponctuelles avec les élus environnement auprès des enfants âgés de 9 à 11ans.
 - Promenades / observations des bois proches de l'école (de 4 à 6 ans)
- **Interventions ponctuelles du SIAHVVY** (Syndicat intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de l'Yvette)

- Activités adaptées à l'âge des enfants autour du thème de l'eau.
- **Interventions ponctuelles de la MAIF**
 - Spectacle théâtral interactif « Complot dans l'dico » (de 8 à 11 ans)
 - Distinction entre risques et dangers.
 - Prêt d'exposition « les dangers domestiques » accompagnée d'un livret par enfant et un livret destiné aux animateurs sur les dangers domestiques (de 3 de 11 ans).
 - Permis piétons : film, animations, mise en situation, apprentissage des panneaux, examen, livret de code (9 à 11 ans).
- **Interventions auprès du Conseil Municipal des enfants (10 à 11 ans)**
 - Avec la Croix-Rouge : Sensibilisation aux gestes de premiers secours.
 - Avec le PNR : « Comprendre le cycle de l'eau et les risques de pollution » et atelier pochoir à proximité des avaloirs.

b) Les projets et actions transversaux sur le temps scolaire et périscolaire

- Activité piscine : transport et séances prises en charge par la commune.
- Découverte des métiers, fil rouge entre l'école maternelle et le temps périscolaire.
- Activités de sensibilisation à l'environnement.
- Exposition des créations réalisées par les enfants durant le PDD et spectacle musical présenté aux parents en aboutissement des interventions musicales menées tout au long de l'année durant le temps scolaire à l'école maternelle et élémentaire, dans le cadre de la fête des écoles. Animations et restauration proposées par la Caisse des Ecoles.

c) Les activités sur le temps scolaire financées par la commune :

- Interventions musique de la PS au CM2
- Interventions sportives du CP au CM2.
- Activité piscine : prise en charge financière des séances par la commune.
- Animations informatique / travail sur tablettes avec intervenante du service périscolaire.
- BCD / prêt médiathèque avec deux intervenantes du service périscolaire. Prise en charge en demi-classe, chaque semaine, du CP au CM2.

- Animations BCD pour la maternelle. Prêt de livres chaque semaine.

Autres activités scolaires en élémentaire :

- Participation au programme « des enfants et des arbres : planter des arbres avec et chez des agriculteurs de la commune pour qu'ensemble nous devenions les acteurs de la transition agro-écologique. »
- Participation à des ateliers musicaux hebdomadaires ayant pour thème la transcription des émotions à travers les percussions rythmiques.
- Participation à des webinaires traitant de la lutte contre le harcèlement.

Actions solidaires :

- Dictée et course (Association ELA, téléthon)
- Projets à venir avec EEAP et l'UEE : la course ELA, ou téléthon, les restos du cœur.
- Classes découvertes (aide financière de la Caisse des écoles et mise à disposition d'un agent périscolaire)
 - CE2 : sensibilisation à l'environnement
 - CM2 : Classe de mer

Séances activité tennis du CP au CM2 proposées bénévolement par le Tennis Club des Molières.

Actions sur le temps scolaire, maternelle :

- Le spectacle « Mirabelle et ses Amis » de la compagnie des 3 Chardons, offert par la Caisse des Écoles, porte sur le thème des animaux et de l'acceptation des différences - lundi 28 novembre. Les élèves des Tout-Petits de la classe externalisée de l'école élémentaire sont conviés à ce spectacle.
- Le thème de Noël sera abordé dans tous les domaines d'apprentissage. Accueil des parents lors d'une soirée de Noël le vendredi 9 décembre : pâtisseries et décors réalisés en classe.
- Activité Kapla, mardi 17 janvier, pour les trois classes. La classe de CP est conviée à participer à cette activité. Les parents disponibles peuvent venir y assister (en prévenant les maîtresses). L'exposition de toutes les réalisations de la journée sera ouverte aux parents jusqu'à 16h.
- Le thème des métiers sera abordé à partir de la troisième période. Ce thème est le fil conducteur des animations et des activités durant plusieurs périodes.
 - o Visite à la ferme d'Armenon pour découvrir le métier d'agriculteur.
 - o En petite section : métiers de la construction, métiers de la ferme.
 - o En moyenne section : métiers du cirque.
 - o En grande section : en lien avec les dinosaures, découverte du métier de paléontologue (chantier de fouilles pour trouver des squelettes de dinosaures dans le sable)

- Ferme de Tiligolo : jeudi 23 mars : spectacle avec des animaux de la ferme vivants, suivi d'un passage dans la petite ferme pour caresser et nourrir les animaux. Les parents disponibles pourront y assister (sur inscription auprès des maîtresses).
- Rencontre sportive, à l'occasion de la semaine olympique, le jeudi 6 avril, sous formes d'épreuves sportives, dans l'école.
- Mini-tennis au printemps pour les élèves de Moyenne et Grande Sections (à confirmer). L'année scolaire dernière, le Tennis Club des Molières a offert quatre séances aux élèves de grande section et quatre séances à ceux de moyenne section.
- Animation sur les abeilles, par l'organisme « Une Cigale dans la Fourmilière », le lundi 5 juin. Les parents disponibles peuvent y assister (sur inscription auprès des maîtresses).
- Activité vélo au troisième trimestre, pour les trois classes.
- Spectacle de musique et danses présenté aux parents le samedi 17 juin : chants, musiques et danses travaillées en classe et avec l'intervenant en musique.
- Journée olympique : vendredi 23 juin, pique-nique. Parcours.

II – LES OBJECTIFS

Les grands axes de ce PEDT s'inscrivent dans une politique municipale dynamique qui investit dans le développement d'actions en faveur du public de l'enfance.

A – Objectif 1 : Bien être pour tous

Comment	Indicateurs d'évaluation
Education à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation	Nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants et/ou des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être, nombre de familles présentes à ces actions, nombre d'enfants touchés. Nombre de conférences organisées par le Comité Éducation, sur des thèmes choisis par celui-ci, et nombre de participants. Formations proposées au personnel périscolaire.
Sensibiliser les enfants à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée.	Nombre de participants et d'actions proposées sur le thème de l'alimentation. Implication et enthousiasme des enfants.
Promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.	Nombre d'activités sportives proposées aux enfants. Enthousiasme et implication des enfants. Retour des enfants, des animateurs, des parents.
Projet de travaux de réfection (type Oasis) de la cour d'école maternelle et de la cour de l'école élémentaire suite à une concertation menée par un groupe de travail du Comité Éducation depuis dix-huit mois et le PNR. Réunions prévues avec le cabinet d'études durant l'année scolaire en cours afin de continuer à associer le groupe de travail sur l'évolution du projet.	Réduction des situations conflictuelles. Ressenti du personnel scolaire et périscolaire sur l'amélioration de l'ambiance. Constats des enseignants sur l'état des élèves après les récréations. Retours en classe apaisés, attention des élèves plus soutenue.
Diversification des espaces dans la cour : espace libres de jeux de ballon, espace activités extérieures, espace apaisé, espace de découverte et	Réduction des accidents. Retours des élèves, des parents, des

d'exploration. Limitation des surfaces imperméabilisées afin d'apporter plus d'ombrage. Apaiser les relations entre enfants.	professionnels. Utilisation de l'espace même en cas de fortes chaleurs.
Pratique du sport, de jeux collectifs et d'activités physiques.	Diversité des propositions d'activités sportives en extérieur et en intérieur. Liste des propositions, nombre et âge des enfants impliqués. Nombre d'interventions gratuites du Tennis club des Molières auprès des élèves.

B – Objectif 2 : Culture et citoyenneté responsables

Comment	Indicateurs d'évaluation
Développer la créativité	Nombre de propositions de créations artistiques en lien avec des arts différents (peinture, dessin, modelage), d'activités de bricolage donnant une large place à l'expression des enfants. Nombre d'enfants impliqués.
Découvrir d'autres cultures à travers les arts plastiques, les livres, la cuisine	Nombre d'actions proposées permettant la découverte d'autres cultures. Enthousiasme des enfants et plaisir.
- Observation - Manipulation - Expérimentation. Développement des compétences telles que la discipline, la persévérance, le travail d'équipe.	Nombre de propositions donnant la possibilité aux élèves de pratiquer des expériences individuelles ou collectives ludiques dans des domaines variés. Implication des enfants et enthousiasme.
Développer la bienveillance et le respect.	Meilleur comportement des enfants entre eux, attention des plus grands pour les plus petits, retours des parents. Réduction de situations conflictuelles, de stress, ou de malaise des enfants liés à l'école. Augmentation constatée de la politesse, d'entraide spontanée, du souci des autres.

Permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilisation personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable. Impliquer les enfants dans le choix de leurs activités. Leur donner la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser en tant qu'acteur de leur parcours éducatif. Les aider à s'exprimer, à argumenter.	Actions du CME. Nombre d'interventions dans le domaine de l'Éducation au développement durable (interventions sur l'alimentation locale et atelier cuisine, interventions sur le thème de l'environnement avec Bonnelles Nature, Association Le Cerf, le PNR) et élu(e)s en charge de l'environnement. Respect des règles de vie communes au temps scolaire et périscolaire élaborées avec les enfants. Nombre d'enfants participant activement aux échanges lors des concertations sur les bilans et les actions à venir. Amélioration de la prise de parole. Meilleure écoute des autres.
---	---

C – Objectif 3 : Équité

Comment	Indicateurs d'évaluation
Accès pour tous aux activités périscolaires. Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous. Existence d'une grille de tarifs différenciés en fonction du quotient familial. Inclusion d'enfants en situation de handicap : - une classe EEAP au sein de l'école élémentaire. - Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils péri et extrascolaires :	Nombre d'enfants utilisant les services périscolaires. Nombre d'enfants qui viennent et ne venaient pas pour des raisons financières. Constats d'échanges et jeux entre la classe EEAP et les élèves des autres classes en particulier pendant les temps de récréation. Nombre de projets travaillés en commun avec les enseignants EEAP et les enseignants des autres classes. Nombre d'agents formés à l'accueil d'enfants à Besoins éducatifs particuliers Travaux d'accessibilité et aménagements

formation des agents, aménagement des espaces, accompagnement des familles... Gratuité de l'inscription à la médiathèque. Accès pour tous les élèves à la BCD avec deux animatrices. Prise en charge financière par la commune d'interventions musicales de la petite section aux élèves de CM2 et sportives du CP au CM2. Activité piscine prise en charge financièrement par la commune (transport et animation) Un temps d'études surveillées, chaque jour d'une heure et par niveau de classe du CP au CM2. Aide aux devoirs. Une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) par classe. Qualité du réseau internet, installation de la fibre. Ordinateurs portables fournis par la commune à chaque enseignant et de tablettes pour les élèves.	effectués dans les locaux. Augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap accueils dans les ALSH (au regard du nombre de situations dans la commune) Nombre de familles inscrites à la médiathèque. Qualité du spectacle musical offert aux parents d'élèves de l'école maternelle et élémentaire à la fin de l'année scolaire. Nombre de parents présents et retours des parents. Enthousiasme des enfants. Progrès des enfants en milieu aquatique. Plaisir des enfants à participer à cette activité. Retours des enseignants, des parents et des élèves. Amélioration des acquisitions des élèves. Amélioration des résultats des enfants. Amélioration de la confiance en eux. Accession au plaisir d'apprendre. Retours des parents et des intervenants. Climat de la classe amélioré. Amélioration de l'accompagnement des enfants. Retours des enseignants. Capacité des élèves à utiliser un ordinateur (faire des recherches, rédiger un document).
Proposer un large panel d'activités qui tourne à chaque période afin de poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.	Nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants, à leur responsabilisation, impliquant les enfants dans le choix de leurs activités.

	Nombre de participants aux rencontres permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail sous forme d'exposition. Enthousiasme des enfants.
--	--

III – MODALITES PRATIQUES DU PEDT

A – Les horaires scolaires et périscolaires

Tous ces temps sont concernés par le PEDT- Plan Mercredi

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi (hors vacances scolaires)		
	Début	Fin
Accueil périscolaire	7h30	<u>8h20</u>
Temps d'activités scolaires	8h30	11h45
Pause méridienne Restauration hors PEDT	11h45	13h35
Temps d'activités scolaires	13h45	<u>16h30</u>
Accueil périscolaire	16h30	18h30

Études surveillées 17h- 18h

Mercredi		
	Début	Fin
Accueil périscolaire	7h30	9h
Temps d'activités périscolaires	9h00	11h45
Pause méridienne Restauration	11h45	13h45
Temps d'activités périscolaires	13h45	16h30
Accueil périscolaire	16h30	18h30

B – Tarification

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources des familles (application du quotient familial)

C – Durée du PEDT

Ce PEDT est signé pour une durée de trois années scolaires, de septembre 2023 à août 2026.

IV – CONTENU DU PEDT- Plan Mercredi

Le contenu du PEDT et les projets d'école maternelle et élémentaire visent des objectifs communs :

- Bien-être pour tous
- Culture et citoyenneté responsables
- Équité

Un fil conducteur annuel commun à l'école maternelle et au périscolaire dans le cadre du PEDT permet de mettre en place des actions diversifiées. Les 3 ATSEM assurent également une partie des temps périscolaires. Ainsi, pour les enfants, la transition entre les temps scolaires et périscolaires est facilitée (mêmes référents) ainsi que la communication personnel enseignant/personnel périscolaire.

Il en est de même à l'école élémentaire où deux des agents des temps périscolaires prennent en charge également des groupes d'enfants en temps scolaire.

Toutes les actions définies ci- dessous seront développées dans le cadre des temps périscolaires et du Plan- Mercredi.

Pour permettre l'inclusion de tous les enfants (quels que soient leurs besoins) dans toutes les activités, une attention particulière sera portée aux adaptations nécessaires, en lien avec les familles et les établissements scolaires (enseignante et/ou AESH). La formation des agents (directeurs, animateurs, Atsem) dans ce domaine sera initiée et/ou renforcée. Si besoin, la commune et les familles pourront faire appel au Pôle d'Appui et de Ressources Handicap (PARH 91) pour la construction du projet personnalisé d'accueil de l'enfant.

BIEN-ÊTRE POUR TOUS

- Rénover les cours d'école : projet de désimperméabilisation et d'aménagement en cours de réflexion avec le Comité Éducation, le PNR, depuis 18 mois. Un bureau d'études a été retenu pour réaliser ce projet qui devrait se concrétiser durant l'été 2023.
- Sensibiliser les enfants à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée.
- Promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une activité physique régulière.
- Sensibiliser aux règles de vie en collectivité.
- Elaborer avec les enfants des règles de vie adaptées à tous.
- Amener l'enfant à réfléchir aux conséquences de la transgression des règles.
- Respecter les rythmes de développement de l'enfant en lui proposant des activités correspondant à ses capacités et des temps calmes et de repos.
- Sensibiliser les enfants aux dangers domestiques et autres (partenariat avec Prévention MAIF).

- **Action : Activités physiques et sportives** (cf. fiche action en annexe) (de 3 à 11 ans)
 - L'activité physique contribue au développement moteur, sensoriel, intellectuel et relationnel des enfants. En leur permettant de prendre conscience de leur corps, l'activité physique favorise la confiance en soi.
 - Le sport permet aux enfants de prendre conscience de l'importance des règles et de les respecter. Il est également un facteur de sociabilité.
 - Pratique de sports en intérieur et extérieur adaptés aux capacités motrices des enfants. Jeux de ballons, jeux collectifs, parcours de gym, vélo.
- **Action : atelier cuisine et alimentation** (de 3 à 11 ans)
 - Prendre conscience de la place des 5 sens. Être à l'écoute de son corps pour appréhender les sensations de faim et de satiété.
 - Diversifier sa palette alimentaire en accord avec les saisons.
 - Sensibiliser les enfants à l'alimentation bio et locale.
 - Apprendre à cuisiner des recettes simples.
 - Susciter un moment convivial en partageant les plats cuisinés.
- **Action : jardinage** (de 3 à 11 ans)
 - La mise à disposition par la commune d'un lopin de terre destiné au jardinage pour les enfants et la proximité d'un espace boisé et accessible proche de l'école permettent de familiariser les enfants à la pratique du jardinage.
 - Découvrir des végétaux et les différents cycles de la plante.
 - Acquérir les gestes du jardinier, semis, plantation, arrosage, utilisation des outils, nettoyage du jardin.
 - Sensibiliser à la préservation de l'environnement. Initier à la permaculture (partenaire La Lendemaine) (de 6 à 11 ans).

Action : concertation / temps d'échanges (de 3 à 11 ans)

- Interroger, durant des temps de concertation, les enfants sur leurs souhaits d'activités.
- A l'issue de chaque séance faire un bilan avec eux sur les activités proposées: ce qui a plu, ce qui n'a pas plu, ce qui pourrait être amélioré et de quelle façon.
- Développer l'autonomie en lui permettant de choisir librement, dans la mesure du possible, jeux et activités.

CULTURE ET CITOYENNETÉ RESPONSABLES

Apprendre à vivre ensemble dans le respect. Mettre à disposition des élèves des outils pour la résolution de conflits et les mettre en œuvre. Essayer d'être très vite réactif en cas de conflit, ne pas laisser les choses s'envenimer. Développer l'empathie (jeu théâtral), la capacité de ressentir les émotions des autres.

Respecter et faire respecter les règles de vie.

Engager les enfants dans les projets, qu'ils soient acteurs et forces de propositions. Découverte du patrimoine culturel de la commune.

- **Action : jeux de société** (de 3 à 11 ans)
 - Attendre son tour.
 - Écouter les autres.
 - Suivre des consignes précises, les mêmes pour tous et toutes.
 - Poursuivre le jeu jusqu'au bout.
 - Accepter de perdre.
 - Propositions de jeux coopératifs où les joueurs jouent collectivement, sans compétition afin de poursuivre un objectif commun.
- **Action : Jeux de rôle** (à partir de 5-6 ans)
 - Développer l'imagination, le jeu théâtral, l'improvisation.
 - Progresser en immersion dans un univers au choix.
 - Chercher plutôt la coopération que la compétition.
 - Respecter des règles très particulières.
- **Action : mini expositions en lien avec la médiathèque** (de 6 à 11 ans) sur des thèmes différents tout au long de l'année (en fonction du calendrier des fêtes, sur des pays,...) (cf. fiche action détaillée en annexe)
- **Action : Origami** (de 6 à 11 ans)
 - **Créations d'animaux ou végétaux en papier.**
 - Faire découvrir cet art de façon ludique.
 - Développer la dextérité, l'autonomie, la rigueur.
 - Obligation de respecter les différentes étapes pour aboutir à l'objet fini.
- **Action : Arts plastiques** (cf. fiche action en annexe) (de 6 à 11 ans)
- **Action : Informatique** (de 6 à 11 ans)
 - Apprendre à faire des recherches sur un thème donné ou choisi par les enfants.
 - Apprendre à rédiger un texte sous Word.
 - Maîtriser l'outil informatique, acquérir des compétences numériques et informationnelles.
 - Sensibiliser aux dangers possibles de cet outil.
- **Action : concertation / temps d'échanges** (de 3 à 11 ans)
 - Interroger, durant des temps de concertation, les enfants sur leurs souhaits d'activités.
 - A l'issue de chaque séance faire un bilan avec eux sur les activités proposées: ce qui a plu, ce qui n'a pas plu, ce qui pourrait être amélioré et de quelle façon.
 - Développer l'autonomie en lui permettant de choisir librement jeux et activités.

- Quelle que soit l'action : accompagner l'enfant dans son activité et le guider dans le choix du matériel nécessaire sans faire à sa place. Ranger à la fin de l'activité. Finir son activité ou le jeu commencé.

ÉQUITÉ

Action : aide aux devoirs

- Offrir un panel d'activités pour tous afin que chacun puisse évoluer et progresser à son rythme. Mettre en place des situations nécessitant de l'entraide entre enfants.
- Toutes les actions projetées permettent d'aborder et de consolider les rapports entre enfants et entre enfants et adultes.
- Apprendre à travailler à plusieurs sur un projet commun en utilisant les compétences de chacun.
- Apprendre à se respecter les uns les autres sans porter de jugement. Valoriser les réussites de chacun.
- Apprendre à jouer sans conflit.
- Permettre aux enfants de prendre conscience des inégalités actuelles et les sensibiliser à la notion d'égalité des genres.
- Enrichir les collections de jeux et de livres pour travailler la question des stéréotypes de genre et lutter contre les discriminations.

Les actions seront adaptées aux capacités des enfants et suivront une progression tout au long de l'année quels qu'en soient les objectifs.

V – LES PROJETS

Il s'agit des projets de la ville dans tous les domaines, sur les temps scolaires, périscolaires.

- Les Hivernales (interventions en lien avec le spectacle proposé par la Compagnie, sensibilisations à l'école élémentaire). Spectacle joué le week-end à l'extérieur de la commune. Domaine artistique différent chaque année : Hip-hop, marionnette, musique.
- Hélium (collectif d'artistes). Ce collectif propose dans le cadre du parcours d'artistes une visite guidée pour les élèves en temps scolaire et/ ou périscolaire de l'exposition organisée fin septembre/début octobre. Exposition ouverte au public deux week-ends, dans la salle d'expositions. Trois artistes présentant des créations dans des domaines différents (photos, sculpture, peinture...).
- Festival des mots (festival de poésie en mars) atelier de création poétique et graphique, destiné aux enfants de 8 à 10 ans.
- MAIF (actions de préventions, prêt d'expositions utilisables durant le temps scolaires et périscolaires). Actions adaptées à l'âge des enfants de 4 à 10 ans.
- SIAHVV (Syndicat intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de l'Yvette)
Activités adaptées à l'âge des enfants (4 à 7 ans) autour du thème de l'eau.
- PNR (Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse) : interventions dans le cadre des animations proposées dans un livret pédagogique chaque année et pouvant donner lieu à des subventions du PNR. Actions de sensibilisations à l'environnement, proposées aux enfants de 4 ans à 11 ans.
- Projets du CME (pas encore définis, en fonctions des élu(e)s de la prochaine année scolaire).

VI – MISE EN ŒUVRE

A – Suivi et évaluation

a) Le Comité de pilotage

Composition et nombre de réunions annuelles avec leur(s) objectif(s) :

Invités :

le Préfet, le représentant de la Caf (Caisse d'Allocations Familiales), l'IA-Dasen (Inspecteur d'académie- directeur académique des services de l'Education nationale), l'IEN (Inspecteur de l'Education nationale), le SDJES (Service Départemental de la Jeunesse Et des Sports), les représentants de parents d'élèves, le directeur de l'école élémentaire et la directrice de l'école maternelle, le maire, la responsable des services périscolaires, les élu(e)s en charge de l'Éducation.

2 réunions :

- 1 au mois de novembre (point sur les actions réalisées et à venir du premier trimestre en lien avec les projets), avec d'éventuels ajustements.
- 1 en mai pour un bilan de l'année et l'amorce de projets pour l'année scolaire suivante.

b) Le Comité Éducation

Objectifs du Comité Éducation : pour le temps scolaire, soutenir les professeurs dans leurs demandes ; pour le temps périscolaire, améliorer la qualité et l'organisation des activités. Le comité assure un suivi et formule des propositions aux structures impliquées pour l'enfant : Éducation Nationale, conseil municipal, représentants des parents d'élèves. Il ne se substitue à aucune d'entre elles, mais cherche à apporter de la cohésion autour de l'intérêt de l'enfant, et faire des propositions autour des choix éducatifs. Son action ne se limite pas à l'école et ses initiatives en matière d'éducation, de prévention et de jeunesse peuvent aller au-delà.

Composition et nombre de réunions annuelles avec leur(s) objectif(s) :

Les parents d'élèves, les représentants de parents d'élèves, le maire, les élus en charge de l'Éducation, la responsable des services périscolaires, et tous ceux et toutes celles qui le souhaitent (deux ou trois par an). Suivi du projet d'aménagement des cours d'école, propositions de conférences en lien avec l'éducation, la santé, la prévention. Point sur le PEDT Plan Mercredi.

B – Les outils d'évaluation du PEDT

a) Une approche qualitative :

Retours des enfants et des intervenants à l'issue de chaque période sous la forme d'un questionnaire (pour les plus de 6 ans) ou d'échanges verbaux (pour les moins de 6 ans). Retours des parents.

b) Une approche quantitative :

Taux de fréquentation de chaque temps d'accueil, nombre d'acteurs impliqués dans les différents projets, nombre de propositions d'animations faites aux

élèves sur l'année et les domaines explorés (sports, arts, jeux éducatifs, théâtre, informatique, découverte du monde, sensibilisation et connaissance de l'environnement, alimentation, cuisine, langue orale et écrite, littérature, jeux individuels et collectifs, éducation sensibilisation santé).

C – Les familles

- a) Tarification grille tarifaire en fonction du quotient familial.
- b) Modalités d'information des familles :
- La modernisation du système d'inscription aux offres de service périscolaire (portail famille).
 - Une communication renforcée avec les parents : transmission des bilans rédigés par tous les intervenants, à l'issue de chaque période, des actions menées dans le cadre du PEDT et communication de l'atelier auquel leur enfant est inscrit pour la période suivante.
 - Des informations communiquées par le maire dans la newsletter du mercredi ou en semaine si nécessaire, sur le site de la commune.
 - Affichage en maternelle et en élémentaire du programme des activités proposées aux élèves le mercredi.
 - Affichage dans le hall d'accueil des créations des enfants de maternelle réalisées durant le PEDT et sur les temps périscolaires.
 - Exposition des réalisations effectuées lors du PEDT // présentation en fin d'année scolaire en présence des intervenants.
 - Informations sur les projets avec les intervenants extérieurs (PNR/ SIAHVV/ MAIF) lors des comités éducation et des conseils d'école.
 - Une commission « menus », ouverte aux parents d'élèves se réunit 3 à 4 fois par an avec la diététicienne du prestataire de restauration collective. En cas d'impossibilité à participer à ces réunions, les parents peuvent faire remonter leurs remarques ou questions qui sont transmises par la responsable des services périscolaires et l'élue en charge de l'éducation.
 - Passerelle avec la Petite enfance :
Réunion d'informations sur les services périscolaires avec les nouveaux parents d'élèves au mois de juin avec l'élue en charge de l'éducation et la responsable des services périscolaires. Visite de l'école et du restaurant scolaire.
 - Réunion avec les nouveaux élèves inscrits en élémentaire et leurs parents pour présenter les services périscolaires et le règlement.
 - Informations/ échanges avec les parents et la responsable des services périscolaires en cas d'incident survenu dans la journée.
 - Possibilité également pour les parents d'élèves d'échanger avec la responsable des services périscolaires et l'élue à l'éducation sur des problèmes éventuels rencontrés pendant les temps périscolaires, par mail ou en entretien individuel.
 - Possibilité de contacter par mail ou téléphone l'agent communal en charge du service périscolaire, pour des questions administratives.

D – Les moyens engagés par la commune

a) Moyens financiers :

- Un budget alloué chaque année aux écoles maternelle et élémentaire pour l'achat de fournitures scolaires (budget fonctionnement) et pour l'achat de biens durables (budget investissement) en fonction des demandes particulières des enseignant(e)s et selon leurs besoins.
- Partenariat pour les projets culturels.
- La prise en charge financière de la commune d'interventions musicales de la PS au CM2 et d'interventions sportives du CP au CM2 tout au long de l'année scolaire.
- La prise en charge de l'activité natation d'une classe élémentaire.
- La prise en charge de l'activité et du transport de l'activité natation en temps périscolaire.
- Un partenariat avec le Tennis Club des Molières qui propose des interventions durant les temps scolaires en maternelle et en élémentaire.
- Entretien des locaux par les agents du périscolaire et une entreprise extérieure de nettoyage.

c) Moyens matériels :

- Un équipement informatique fourni à l'école élémentaire dans le cadre du Plan Label Écoles numériques : ordinateurs portables, 15 tablettes équipées de claviers utilisables par les élèves.
- Installation de la fibre à l'école maternelle et élémentaire.
- Un photocopieur dans chaque école.
- Un vidéoprojecteur dans chaque classe de l'école élémentaire.
- Une médiathèque gratuite, ouverte à tous, qui propose des animations ponctuelles gratuites aux enfants.
- Les équipements municipaux : City-stade, salle polyvalente de l'espace culturel et associatif, salle polyvalente du Paradou, plateau d'évolutions, stade, court de tennis, espace couvert sportif, un jardin extraordinaire situé dans le centre de la commune.
- Une BCD commune à l'école maternelle et élémentaire sous la responsabilité de deux agents communaux intervenant durant le temps scolaire.
- Locaux scolaires et périscolaires :
 - o Maternelle : 4 salles de classe, 1 dortoir, 1 salle de motricité, 1 local d'accueil périscolaire, 1 grand hall d'entrée, 1 petite cuisine, 1 bureau directrice, 3 espaces sanitaires.
 - o Élémentaire : 6 classes, une salle d'accueil périscolaire, 2 salles de réunion, 4 espaces sanitaires, 1 bureau directeur, 2 locaux de rangement.

d) Moyens humains :

- Au près des enfants :
 - o 1 Atsem par classe,
 - o animateurs : en fonction du nombre d'inscrits, selon les normes en vigueur pour le PEDT,

- o bibliothécaires/médiathécaire,
- o 1 personne pour la préparation des repas (mercredi),
- o 1 directrice du service périscolaire.
- o Des prestataires extérieurs pour les différentes actions (autoentrepreneurs ou associatifs).
- o Des élus intervenant bénévolement sur des projets, notamment pour des animations sur l'environnement.

– Auprès des familles : responsable des services périscolaires et de l'élue en charge de l'éducation pour répondre aux demandes de rendez-vous des parents d'élèves.

– Auprès des écoles : présence des élus aux conseils d'école ; écoute, et prise en compte des demandes et besoins des enseignants.

Plan formation du personnel périscolaire sur la durée du Plan :

- Formation intégration (4 agents)
- Formation « connaissance et accompagnement de l'enfant de 3 à 12 ans » (1 agent).
- Formation BAFA (2 agents).
- SST (5 agents).
- Formation « sécurité et hygiène restauration collective » assurée par la diététicienne du prestataire de la commune Yvelines restauration (13 agents).
- « Egalité filles/ garçons, une question d'éducation » (13 agents) animée l'ADPEP 91 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne).
- « La gestion des conflits » (13 agents) animée par l'ADPEP 91.

VII – LES PARTENAIRES DU PEDT

a) Les partenaires institutionnels et /ou financiers

- La Préfecture,
- L'IA- Dasein
- La DSDEN91, dont le SDJES,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- La Commune
- L'Intercommunalité
- La Région (dans le cadre du PNR)

b) Les partenaires internes

- Les services municipaux impliqués.

c) Les autres partenaires

- L'EEAP (Etablissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés)
- Sports et Loisirs
- Homme et nature
- Le Tennis club des Molières
- La Lendemain
- La MAIF
- Le SIAHVY
- La Croix rouge
- La ferme d'Armenon

VIII – LA COORDINATION

Élue référente : Sylvie Tréhin

Service porteur du projet : Service Enfance.

Correspondants : Madame Ginette Lambaut, responsable des services périscolaires.

Adresse : 1 place de la mairie 91470 Les Molières

Téléphone : 01 60 12 07 99

Courriel : contact@lesmolieres.fr